

Prélèvement à la source Compte rendu du GT du 23 février 2017

Le risque de chaos dans les accueils n'est plus une hypothèse !



Ce groupe de travail « informatif » était consacré aux dernières évolutions législatives et aux dispositifs d'accompagnement de la mise en oeuvre du PAS : formation, assistance, communication, rôles des correspondants PAS et des pilotes accompagnement du changement (PAC!?).

Face aux inquiétudes de certaines organisations syndicales, dont la CGT Finances Publiques, Bruno Parent s'est voulu rassurant.

... « nous sommes au stade de la mise en oeuvre, ... les incertitudes politiques ne doivent pas interférer dans les travaux de la DGFIP... seule une Loi pourrait défaire ce qui a été voté !... »

Il a donc confirmé que la première grande opération de communication dans les médias sera engagée, en toute hypothèse lors de la campagne IR. La deuxième étape sera celle des avis, qui sortiront à compter de juillet, comme toutes les années.

LE PAS, BOITE A OUTIL POUR LA FUSION IR CSG

La rumeur qui laissait entendre qu'il existait une date butoir début juillet, liée à des problèmes techniques pour la mise en oeuvre du PAS, était donc sans fondement !

La nouveauté c'est que les avis comporteront dans tous les cas les taux individualisés et les taux par foyer, au motif il sera trop tard pour faire marche arrière, puisqu'il n'existe pas de plan B.

Cela signifie que même si la décision était prise de renoncer au PAS, par exemple suite aux résultats électoraux, les taux individuels seront quoi qu'il arrive, mentionnés sur les avis !

Pour la CGT Finances Publiques cette annonce est un pas de plus vers la fusion IR/CSG

LE PAS, RISQUE INDUSTRIEL POUR LA DGFIP

Face au risque industriel évoqué par la CGT Finances Publiques, notamment eu égard à la masse des publics concernés, le directeur général s'est montré également serein : ... « tout ne va pas se passer selon un long fleuve tranquille, il y aura une surcharge de travail en amont, puis quelques gains en emplois (sans rapport avec ceux annoncés dans la presse (!?))...il est inévitable qu'il y ait des défauts mais cela sera marginal. ...les risques liés au rattachement des paiements aux foyers fiscaux sont maîtrisés, grâce à l'expérience tirée de la déclaration pré-remplie... ».

Pourtant la CGT Finances Publiques n'a pas manqué de rappeler que 1,3 millions lettres et 500000 messages ont été envoyés au premier trimestre 2016 pour fiabiliser les identifiants. Cette campagne a permis de certifier 904 248 personnes...mais au 01/10/2016, il restait 1 186 315 personnes non certifiées (dont 89 910 à l'étranger).

LE PAS, LA DEMATERIALISATION TUE LA DEMATERIALISATION

Depuis le GT, nous avons appris que suite à ces opérations, 125 000 usagers certifiés vont perdre leur accès au site impôt.gouv.fr et vont recevoir une déclaration papier... alors qu'ils étaient télédéclarants ! Des courriels ont été envoyés le 8 mars les invitant à aller sauvegarder tous leurs documents avant le 31 mars 2017, date de fin de connexion. Ils recevront un courrier avec un nouvel identifiant... pour recréer leur espace personnel ... pour pouvoir télédéclarer... ! Et il est demandé aux agents de « rassurer les usagers qui seront destinataires d'un courriel et d'un courrier qu'il ne s'agit pas d'une tentative d'escroquerie » !

A part ça il n'y a pas de raisons de s'inquiéter puisque tout est maîtrisé!

ACCUEIL, RIEN QUE LE PAS, TOUT POUR LE PAS

Parallèlement le directeur général a précisé les moyens qui seront déployés pour assurer l'accueil ;

Les centres de contact ainsi que 50 agents du CIS seront totalement mobilisés pour le PAS. Ils n'assureront donc plus l'accueil pour le compte des DDFIP et DRFIP. Cette décision serait nécessaire pour protéger le plus possible les services du réseau !

Pour la CGT Finances Publiques c'est la démonstration que la DGFIP n'a pas obtenu les moyens pour mettre en place le PAS, malgré les engagements du directeur général.

Cela va avoir des conséquences catastrophiques dans les 15 directions qui bénéficiaient du soutien de ces services pour pallier les carences d'accueil.... Directions qui entre temps, ont perdu des emplois, ou sont en sous effectifs chronique (ex en Seine Saint Denis : -57 B et -106 C au 31/12/2016).

LE PAS, CENTRALISATION DU RECOUVREMENT AMIABLE

Le CTR annoncé pour le 10 mars et reporté au 23 mars comporte un projet d'arrêté qui n'a pas été abordé lors de ce GT : **la centralisation du recouvrement amiable des acomptes contemporains et la désignation d'un comptable unique ayant une compétence nationale, le DDFIP de Haute Vienne.**

Il s'agit de tous les acomptes prélevés par la DGFIP, c'est-à-dire sans tiers collecteurs. Ce sont donc ceux qui portent sur les revenus des indépendants (BIC/BA/ BNC), les revenus fonciers, les pensions alimentaires, les versements suite à option à l'acompte de confidentialité, les rentes viagères à titre onéreux et certains revenus de source étrangère.

Il est compliqué à ce stade d'identifier toutes les conséquences, mais on peut légitimement s'inquiéter de l'avenir de la mission de recouvrement de l'impôt sur le revenu dans les SIP et les trésoreries !

Qu'est-ce qui empêchera à terme de centraliser également le recouvrement forcé, puis de reproduire les mêmes schémas quand MEDOC sera remplacé dans les SIE et ainsi de suite...? Un communiqué a été mis sur le site sur ce sujet.

LE PAS, MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INSUFFISANTES

Sans rentrer dans le détail des fiches produites à l'appui du GT, la CGT Finances publiques a pointé des sujets techniques :

- ▶ Les durées et contenus des formations sont insuffisants, pour les agents et pour les chefs de services, qui sont censés faire du soutien technique.
- ▶ L'appui des CIS, dont les agents ont une formation généraliste, va générer une perte de compétence pour ces derniers. Cela remet en cause l'activité même de ces structures. Par ailleurs le partenariat avec la DRESG sur l'accueil à l'international (contentieux de masse) ne pourra plus être assuré.
- ▶ Le GIP MDS (groupement d'intérêt public chargé de la modernisation des déclarations sociales) est sous dimensionné pour assurer le renfort attendu auprès des collecteurs. D'autant qu'il sera l'interlocuteur pour la DNS (déclaration sociale nominative) mais aussi pour la déclaration ad hoc PASRAU (déclaration spéciale remplaçant la DNS).
- ▶ Les délais pour les options des taux sont très courts : un mois à compter de la sortie des avis. Si les contribuables n'ont pas réagi à temps, (individualisation, modulation, taux neutre), les réactions hostiles seront nombreuses fin janvier, au moment des premiers prélèvements par les employeurs. La DGFIP devra gérer ce mécontentement supplémentaire !

Décidément le prélèvement à la source, au-delà d'être une machine infernale, est un vrai laboratoire d'idées pour détruire le réseau de la DGFIP !

